

# NOUVELLES de la DDCT Numéro 2 – ALERTE SANTÉ

Retour sur le CHSCT du 25 Mars 2021

## FACE AU COVID : LA VILLE DOIT RESPECTER SES OBLIGATIONS, C'EST URGENT !

Nous avons souligné **la gravité de la situation sanitaire**. Les services de réanimation en Île de France sont saturés. Le virus se diffuse plus et il est plus dangereux, affectant de plus en plus de jeunes. Alors que la DDCT avait annoncé que sur le lieu de travail il n'y avait pas vraiment de contamination, des études pointent que c'est le 2<sup>e</sup> facteur de risque.

**Nous demandons que toutes les mesures de prévention et de sécurité soient mises en œuvre par la VILLE comme il en est de sa responsabilité. La Mission d'Inspection Santé Sécurité Travail (MISST) est intervenue dans notre sens.** Nous avons pris comme exemple l'incohérence en matière de protection de l'employeur, le fait qu'il a été demandé du matin pour le soir aux agent.es des MVAC de venir travailler 1 heure de plus depuis les nouvelles mesures gouvernementales alors même que la crise sanitaire est à son pic ?

**Malgré la reconnaissance par la DDCT de la nécessité de respecter des délais de prévenance pour les adaptations des horaires, nous redemandons pour tous les sites de la DDCT :**

1. **Une rotation des collègues sur les lieux de travail afin d'éviter une densité dans les équipements** (8m<sup>2</sup> par agent.e.s dans un bureau ou un espace de restauration).
2. **Une autorisation spéciale d'absence de 1 à 2 jours pour les agent.e.s dont les missions ne sont pas télétravaillables.**
3. **Quand le télétravail est possible, l'obtention des moyens de travailler** dans de bonnes conditions (matériel, mais aussi régulation de la charge de travail/droit à la déconnexion)
4. **Vérification immédiate dans tous les sites de l'aération – VMC** : Si cela ne fonctionne pas - en particulier dans les petits sites, c'est un facteur de risques.
5. **Réorganisation du travail en collaboration avec les agent.e.s : la prévention, c'est en concertation avec les agents, et non pas contre eux sans les associer.**
6. **Un rappel aux agent.e.s vulnérables de rester en ASA ou de voir l'aménagement de poste en télétravail** s'il est trop mal vécu (affectation bureau individuel.. ). Prendre RDV avec la médecine préventive qui est à disposition des collègues.
7. **Le maintien d'un horaire de fermeture à 18H pour les MVAC au minimum** puis en fonction d'un échange dans les équipes.

**Les personnels des bibliothèques viennent de gagner une journée d'ASA hebdomadaire par personne : c'est à dire que les agent.e.s notamment dont des activités ne sont pas télétravaillables peuvent rester chez eux pour limiter le nombre d'agent.e.s dans les services.**

Au vu des premiers éléments de réponse et comme cela s'est fait à la DAC, nous invitons tout agent qui se sent en situation de danger, d'exercer son droit de retrait. En effet si les conditions ne sont pas réunies pour la sécurité des agent.es, ceux-ci ont le droit d'exercer leur droit de retrait. <http://www.supap-fsu.org/2021/03/dac-droit-de-retrait-on-continue.html>

## **Si pas d'évolutions pour être protégé.e.s, exercez votre DROIT DE RETRAIT !**

Nous appelons les agent-e-s qui estiment que les dispositifs (équipements, nettoyage, organisation ou temps de travail,...) sont insuffisants pour les protéger de la pandémie à exercer leur droit de retrait et à se faire connaître auprès des syndicats.

Exemple de déclaration de droit de retrait :

*" Conformément à l'article 5.1 Décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, j'exerce ce jour (préciser la date) mon droit de retrait pour exposition à un « danger grave et imminent face à la pandémie de COVI-19. (Indiquer ici une/des situations qui exposent au danger du fait d'un manque d'équipement, d'une organisation du travail qui ne va pas, etc...). + signature »*

**PRENEZ CONTACT AVEC NOUS ! INFORMEZ NOUS DES SITUATIONS DE DANGER POUR VOTRE SANTE.**

### **ET préserver notre SANTE MENTALE...AUSSI !**

Sur notre demande, le service d'accompagnement psychologique et addictologie, est venu évoquer les situations de souffrance liées au travail à domicile tel qu'il est organisé depuis un an.

Les situations d'isolement, de fragilités, stress, fatigue, mal être se développent dans les équipes comme pour les encadrant.e.s. **Le Service d'Accompagnement et de Médiation et le pôle addictologie sont là pour les agent.e.s échanger, permettre une pause pour discuter et soulager. Il ne faut pas s'empêcher de les solliciter.**

**En complément de ces temps individuels, nous avons demandé l'organisation de réunions collectives, ou la mise en place d'un groupe de travail, en débat avec des psychologues du SAM sur l'impact de la pandémie au travail, et sur la façon de trouver collectivement un espace de parole afin de co construire des réponses pour moins en souffrir.**

Après un questionnaire dont les résultats n'ont pas de caractère scientifique du point de vue de la prévention, car moins de 30 % des agent.e.s y ont répondu...la DDCT veut promouvoir le télétravail de 1 à 3 jours. Elle va proposer une démarche dite de concertation dans chaque service.

**Nous voyons le souhait pour la DDCT d'utiliser la pandémie pour développer le télétravail et les services publics télétravaillés et donc numériques.**

**La crise actuelle pourtant nous démontre l'importance vitale du lien social, des collectifs de travail, et en service public, de l'importance de l'humain. Nous sommes inquiets de ces perspectives. Même si nous comprenons que beaucoup ne supportent plus des durées de transport ou fuient les conditions de travail en préférant rester chez eux. Nous avons demandé de prendre le temps d'avoir une analyse genrée de l'impact du télétravail sur les femmes car souvent, c'est d'autant plus de charges en restant au foyer.**

**Nous vous invitons à une REUNION D'INFORMATION SYNDICALE vendredi 9 avril de 9h30 à 11h 30 (un lien zoom vous sera envoyé) : Ouverte à toutes et tous sur le temps de travail pour parler :**

**PAS UNE MINUTE DE PLUS**

**PAS TOUCHE A NOS CONGES**

**PAS TOUCHE A NOTRE SANTE**

Prenez contact avec vos élu.e.s, pour faire progresser et respecter vos conditions de travail !

[odile.bonvarlet@paris.fr](mailto:odile.bonvarlet@paris.fr) ; [catherine.albert@paris.fr](mailto:catherine.albert@paris.fr) ; [catherine.valadier@paris.fr](mailto:catherine.valadier@paris.fr) ; [anne.descombes@paris.fr](mailto:anne.descombes@paris.fr) ;  
[benedicte.perfumo@paris.fr](mailto:benedicte.perfumo@paris.fr) ; [julien.zambelli@paris.fr](mailto:julien.zambelli@paris.fr) ; [marc.ziri-ramel@paris.fr](mailto:marc.ziri-ramel@paris.fr)